

PLOMB DANS L'EAU DES ÉCOLES : L'ORDRE DES CHIMISTES DEMANDE L'ADOPTION D'UNE MOTION POUR ÉVITER LES FAUX NÉGATIFS

Montréal, mercredi 3 novembre 2021 – L'Ordre des chimistes du Québec (OCQ) demande à tous les députés de l'Assemblée nationale d'adopter une motion pour que toutes les entrées d'eau des écoles, dont les tests ont été effectués par un appareil portatif et qui ont reçu un résultat négatif, soient condamnées jusqu'à ce que le gouvernement procède à des tests en laboratoire accrédité.

« En réponse aux risques importants de faux négatifs inhérents à l'utilisation des appareils portatifs pour analyser le taux de plomb dans l'eau, nous insistons lourdement sur l'importance de laisser de côté toute partisanerie du côté des élus de l'Assemblée nationale, et de mettre avant toute chose la sécurité du personnel de nos écoles et de nos enfants à l'égard de la consommation d'eau potable. », rappelle M. Michel Alsayegh, président de l'Ordre des chimistes du Québec.

Les appareils portatifs ne sont pas des outils appropriés pour tirer des conclusions analytiques à la suite de la prise d'échantillons, notamment en matière de suivi réglementaire, comme le confirme le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. En ce sens, leur utilisation pour le dépistage de présence excessive de plomb dans l'eau peut être commode, mais ne permet en aucun cas d'affirmer que l'eau peut être bue sans risque significatif.

« La science est claire et les experts en matière d'analyse du taux de plomb dans l'eau, en l'occurrence les chimistes, sont unanimes à l'effet que l'appareil portatif pour analyser le plomb dans l'eau des écoles n'est pas une référence fiable. Nous avons fait part de nos réticences en 2019 et l'étude de la Ville de Québec en 2021 confirme que nous avons raison », ajoute M. Alsayegh.

L'OCQ regroupe l'ensemble des chimistes du Québec et encadre l'exercice de la chimie par divers mécanismes de surveillance. Il est une référence en matière scientifique et a comme principale mission la protection du public en ce qui a trait à l'exercice de la chimie. C'est donc de son devoir de dénoncer les situations accablantes comme l'utilisation des appareils portatifs par le ministère de l'Éducation pour mesurer les concentrations de plomb dans l'eau des écoles.

À propos de l'OCQ

L'Ordre des chimistes du Québec compte près de 3 000 membres œuvrant dans des secteurs aussi variés que la santé, l'environnement, le judiciaire, l'alimentaire ou la recherche. Sa mission est d'assurer la protection du public québécois en matière d'exercice de la chimie, omniprésente dans la vie des Québécois. L'Ordre des chimistes du Québec fait partie des premières organisations professionnelles encadrées par l'adoption du *Code des professions* en 1973.

Source : Ordre des chimistes du Québec (OCQ)

Renseignements :

Charles Brière-Garneau, 450 822-5656

Robby Desjardins, 450 421-4578

medias@lorangebleue.biz